016-211600903-20220323-2022_22-DE Reçu le 30/03/2022 Publié le 30/03/2022



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice : 27 Membres présents : 22 Suffrages exprimés : 27 République Française

Délibération N° 2022-22 Conseil Municipal du 23 Mars 2022

DATE DE CONVOCATION: 17 Mars 2022

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS: J.L. LEVESQUE - K.GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FREON - G. MICHELY - J.F. CESSAC - P. ORMECHE- S. BROUILLET- W. BOURGEAU - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H ROSARIO - E. PILLARD CLEMENTEL - S. RAYNAUD - S. DELIMOGES - C. RAFIN - S. BUTET - J. MARTINEAU - P. MAURY.

<u>CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIRS</u>: G. MIGNON donne pouvoir à Philippe ORMECHE - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - J.P. DESLIAS donne pouvoir à William BOURGEAU - K. PERROIS donne pouvoir à M. VILLEGER - P. BERTON donne pouvoir à S. DELIMOGES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : A. DUBRUN

OBJET: BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PREVISIONNEL EXERCICE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires acté par la délibération n° 2022-8 du Conseil Municipal du 16 février 2022,

Considérant les résultats du Compte Administratif 2021 et l'affectation des résultats de 2021, Après présentation et commentaires, le budget communal s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		-14 (A-14)
	Recettes de fonctionnement	Prévisions 2022
002	Excédent antérieur reporté	762 261,66 €
013	Atténuation de charges	9 400,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	2 940,45 €
70	Produits des services	247 200,00 €
73	Impôts et taxes	2 268 880,00 €
74	Dotations et participations	628 450,00 €
75	Autres produits de gestion courante	188 318,20 €
76	Produits financiers	50,00 €
77	Produits exceptionnels	7 800,00 €
		4 115 300,31 €
500000000	Dépenses de fonctionnement	Prévisions 2022
023	Virement à la section d'investissement	864 764,81 €
011	Charges à caractère général	726 281,50 €
012	Charges du personnel	1 778 100,00 €
014	Atténuations de produits	234 963,00 €
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	177 300,00 €
65	Autres charges de gestion courante	284 270,00 €
66	Charges financières	38 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
68	Dotations aux provisions	1 121,00 €
		4 115 300,31 €

016-211600903-20220323-2022_22-DE Reçu le 30/03/2022 Publié le 30/03/2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Recettes d'investissement	Prévisions 2022
021	Virement de la section de fonctionnement	864 764,81 €
024	Produits des cessions	75 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	177 300,00 €
10	Dotations, fonds divers	255 621,00 €
13	Subventions d'investissement	416 000,00 €
13	Restes à réaliser (y compris compte de tiers)	1 256 333,53 €
16	Emprunts à réaliser	2 172 000,00 €
). 		5 217 019,34 €
	Dépenses d'investissement	Prévisions 2022
001	Solde d'investissement reporté	193 195,39 €
020	Dépenses imprévues	9 945,54 €
040	Opérations d'ordre entre section	2 940,45 €
16	Remboursements d'emprunts	161 000,00 €
2046	Attribution de compensation	102 847,00 €
	Restes à réaliser (y compris compte de tiers)	870 922,33
	Investissements par opération :	
100	Restaurants scolaires	832 674,00
98	Ecole maternelle	18 980,00
99	Ecole primaire	24 740,00
25	Enfance/Jeunesse/CMJ	25 250,00
114	Jardin public	9 350,00 \$
473	Aménagements urbains	13 500,00
474	Aménagement du bourg	443 100,00
475	Opération pour compte de tiers	2 500,00
22	Affaires funéraires	1 100,00
13	Equipement de la salle des fêtes	1 750,00
471	Equipement de la Mairie	26 500,00
106	Acquisitions de terrains	1 000,00
109	Bâtiments et opérations divers	56 050,00
210	Voirie 2022	108 678,00
11	Signalisation	14 000,00
507	Matériels des services techniques	43 040,00
26	Sécurité	850,00
211	Bain des Dames	12 280,00
102	Aménagement de la Mairie et des Halles	12 200,00
441	Eglise	35 000,00
508	Réhabilitation du bâti du Plaineau	2 046 320,00
Lot	Les Hauts de Bichat	147 306,63
		5 217 019,34 €

Le budget est présenté en équilibre en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement. Le présent budget est voté par chapitre et par opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Charente, décide par 24 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE (P. BERTON - S. DELIMOGES - S. BUTET) d'adopter le budget primitif 2022.

> Le Maire ean Louis LEVESQUE

POUR EXTRAIT CONFORME

(16120)

016-211600903-20220323-2022_22-DE Regu le 30/03/2022 Publié le 30/03/2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif constitue le premier acte du cycle budgétaire annuel.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L1612-1 et suivants), le budget primitif doit être adopté au plus tard le 15 avril de l'année à laquelle il s'applique et le 30 avril, les années de renouvellement des organes délibérants. Il doit être approuvé dans les deux mois qui suivent la présentation du rapport sur les orientations budgétaires. De plus, une note explicative doit être jointe à la convocation des membres de l'assemblée délibérante (article L.2121-12).

D'autre part, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2022, disponible sur le site internet de la ville (<u>www.chateauneufsurcharente.fr</u>).

Le budget primitif de la commune de Châteauneuf-sur-Charente

Le budget primitif 2022 s'inscrit dans un contexte économique et financier contraint. L'objectif de maitrise de la dépense publique sera donc de rigueur dans les années à venir.

Le budget primitif 2022 a été élaboré sur des bases prudentielles, à taux constants, tout en préservant les ambitions de la commune en matière d'investissements.

Le budget primitif 2022 a été construit sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 16 février 2022 en Conseil Municipal : il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année 2022. Il doit être voté en équilibre section par section. Les prévisions 2022 sont les suivantes :

Exercice 2022

	EXCITICE EULE	
Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 115 300 €	4 115 300 €
Investissement	5 217 019 €	5 217 019 €
Totaux	9 332 319 €	9 332 319 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES:

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 072 114,50 €. Elles sont en progression de 1,94% par rapport aux prévisions du budget précédent, soit une hausse de 58 347 €.

Chapitres		BUDGET 2021	BUDGET 2022	
011	Charges à caractère général	753 300,50 €	726 281,50 €	
012	Charges du personnel	1 721 840,00 €	1 778 100,00€	
014	Atténuations de produits	235 000,00 €	234 963,00 €	
022	Dépenses imprévues	1 650,00 €	5 000,00€	
65	Autres charges de gestion courante	242 720,00 €	284 270,00 €	
66	Charges financières	42 000,00 €	38 500,00 €	
67	Charges exceptionnelles	17 256,89 €	5 000,00 €	

016-211600903-20220323-2022_22-DE Reçu le 30/03/2022 Publié le 30/03/2022

Les dépenses d'ordre, pour un montant total de 1 043 185,81 € comprennent :

- Le virement à la section d'investissement : 864 764,81 €
- Les amortissements et provisions : 178 421,00 €

BP 2022 - Dépenses réelles de fonctionnement



Charges à caractère général (chapitre 011) :

Le montant des charges à caractère général diminue de 3,6 % par rapport au budget 2021.

Des changements d'imputation budgétaire, à la demande du Service de Gestion Comptable de Cognac, modifient la structure des charges à caractère général et également les charges de gestion courante (chapitre 65).

Les principales augmentations correspondent aux éléments suivants :

- Les fluides, et notamment l'électricité et le gaz, sont prévus avec une forte hausse en 2022. Les crédits ouverts sont majorés de 25 000 € par rapport au réalisé de 2021 (+22,7%).
- Les achats de fournitures de petit équipement sont en légère augmentation malgré la hausse du prix des matières premières.
- L'acquisition de vêtements de travail provient de l'équipement de nouvelles recrues.
- Les fournitures administratives avec la hausse du prix du papier.

Charges de personnel (chapitre 012) :

Le montant des charges de personnel progresse de 3,3% par rapport au budget 2021.

La masse salariale est impactée par les éléments ci-dessous :

- Les agents recenseurs : 8 recrutements (+ 10 000 €),
- Le versement de la prime inflation (+ 4 400 €),
- Le recrutement d'un agent d'accueil au Bain des Dames : mutualisation avec l'Office du Tourisme et le Département (+ 6 460 €),
- Le recrutement d'un agent administratif pour le poste des ressources humaines à compter du mois d'avril (+ 30 000 €),
- Les reclassements 2022 : revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C (+ 16 000 €).
- Le Glissement Vieillesse Technicité: avancements d'échelon 2022 (+ 3 850 €).

Il est à noter que certains postes budgétés bénéficieront d'une subvention ou d'un remboursement.

Atténuations de produits (chapitre 014) :

Le montant des atténuations de produits est stable par rapport à 2021.

Charges de gestion courante (chapitre 65) :

Le montant des charges de gestion courante est en augmentation de 17,1 % par rapport à 2021.

Cela est principalement dû aux changements d'imputation budgétaire demandés par le Service de Gestion Comptable de Cognac :

- Article 65548: contributions aux organismes de regroupement tels que l'Agence Technique Départementale et le Syndicat d'Electricité et de Gaz de la Charente (+ 25 000 €),
- Article 6574: subvention versée dans le cadre du secteur Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) / Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) (+ 12 000 €), représentant 16,5 % de la Dotation de Solidarité

016-211600903-20220323-2022_22-DE Reçu le 30/03/2022

Publié le 30/03/2022

Communautaire soit 12 000 € pour le ravalement des façades et 18 000 € pour la rénovation des logements,

- Article 658822 : subventions versées aux familles castelnoviennes dont les enfants inscrits au collège, effectueront un voyage scolaire avec nuitées.

Autres charges de fonctionnement :

Les charges financières baissent de 8,3% par rapport à 2021 et ne représentent que 1,25% des dépenses réelles de fonctionnement. Après une période de désendettement, les frais financiers seront de nouveau amenés à progresser dans les exercices à venir en raison du recours à l'emprunt nécessaire au financement des projets d'investissement.

Les charges exceptionnelles, à hauteur de 5 000 €, correspondent aux titres annulés sur exercice antérieur.

LES RECETTES:

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 340 698 €. Elles sont en progression de 6,06% par rapport aux prévisions du budget précédent, soit une hausse de 190 879 €.

Chapitres		BUDGET 2021	BUDGET 2022	
70	Produits des services	245 600,00 €	247 200,00 €	
73	Impôts et taxes	2 223 095,00 €	2 268 880,00 €	
74	Dotations et participations	618 774,00 €	628 450,00 €	
75	Autres produits de gestion courante	52 800,00 €	188 318,20 €	
76	Produits financiers	50,00 €	50,00€	
77	Produits exceptionnels	9 500,00 €	7 800,00 €	



Produits des services (chapitre 70) :

Le montant des produits des services se maintient par rapport au budget 2021.

Ce chapitre concerne principalement les redevances d'occupation du domaine public, les facturations de cantines et de garderies ainsi que les personnels mis à disposition dans les groupements de rattachement (Communauté d'Agglomération de Grand-Cognac, Département, Service Départemental d'Incendie et de Secours, Centre de Gestion).

Impôts et taxes (chapitre 73) :

Le montant des produits des impôts et taxes augmente de 2% par rapport au budget 2021.

Cette augmentation est principalement due à la revalorisation des bases d'imposition de 3,4% en 2022.

Les taux d'imposition communaux n'augmenteront pas sur l'exercice 2022 : ils restent stables depuis plusieurs années.

Il est à noter que l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire versées par Grand-Cognac sont stables.

016-211600903-20220323-2022_22-DE Reçu le 30/03/2022 Publié le 30/03/2022

Les taxes sur les pylônes électriques, sur l'électricité et la taxe additionnelle sur les droits de mutations sont également constantes cependant la taxe sur l'électricité est amenée à disparaitre dans les années à venir ce qui entrainera une baisse de recette de 80 000 €.

Dotations et participations (chapitre 74) :

Le montant des dotations et participations est en progression de 1,56 % par rapport au budget 2021. La dotation globale de fonctionnement est estimée à la baisse selon le Service de Gestion Comptable de

Cognac soit environ -5,8% par an.

Les autres dotations et participations se maintiennent ou sont en légère hausse par rapport aux années précédentes :

- Article 74121 : dotation de solidarité rurale,
- Article 744 : remboursement du FCTVA,
- Article 74718 : remboursement pour les élections, apprentissage (versement de l'aide en une fois) et contrats aidés (+ 113%),
- Article 74748 : participation aux frais de fonctionnement des écoles,
- Article 74834 : compensation de l'état au titre de la taxe foncière (+2,21%) selon les prévisions des finances publiques.

4 Autres recettes de fonctionnement :

Les revenus des loyers sont en augmentation de 9,85 % car tous les locaux commerciaux du bâtiment Descoffres sont loués.

Le résultat du budget annexe « Les Hauts de Bichat » est intégré dans le budget principal de la commune pour un montant de 130 318 €

Les produits exceptionnels sont en légère baisse par rapport à au budget 2021 : mandats annulés sur exercices antérieurs et remboursement de sinistre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 5 217 019 € après affectation des résultats et restes à réaliser de l'exercice comme suit :

Reprise des résultats antérieurs cumulés

Sections	Résultat de clôture 2020	Prélèvement 2021	Solde 2021	Résultat de clôture 2021	Restes à réaliser 2021	Prélèvement 2022	Solde reporté en 2022
Fonctionnement	821 324 €	- 424 098 €	365 036 €	762 262 €		- €	762 262 €
Investissement	604 717 €		- 797 912 €	- 193 195 €	385 411 €	-€	
Totaux	1 426 040 €	- 424 098 €	- 432 876 €	569 066 €	385 411 €		762 262 €

LES DEPENSES

Le niveau d'investissement est en progression de 31 % par rapport au budget 2021.

- Un déficit d'investissement est reporté sur l'exercice 2022 car nous avons un décalage entre le paiement des travaux d'investissement et l'encaissement des subventions.
- Tout comme pour les intérêts des emprunts, le remboursement du capital des emprunt diminue par rapport à 2021 et il représente 3,21 % des dépenses réelles d'investissement.
- Le versement de l'attribution de compensation à la communauté d'agglomération de Grand-Cognac est identique à l'exercice 2021.
- Les nouveaux projets d'équipement, y compris les projets structurants de la commune et l'intégration de la superficie conservée par la commune du lotissement « Les Hauts de Bichat », s'élèvent à 3 876 168 € pour l'exercice 2022. Ils représentent 91 % des investissements.

Opérations	Désignations	Montants
------------	--------------	----------

016-211600903-20220323-2022 22-DE

Reçu le 30/03/2022 Publié le 30/03/2022

100	Restaurants scolaires	832 674,00 €
98	Ecole maternelle	18 980,00 €
99	Ecole primaire	24 740,00 €
25	Enfance/Jeunesse/CMJ	25 250,00 €
114	Jardin public	9 350,00 €
473	Aménagements urbains	13 500,00 €
474	Aménagement du bourg	443 100,00 €
475	Opération pour compte de tiers	2 500,00 €
22	Affaires funéraires	1 100,00 €
13	Equipement de la salle des fêtes	1 750,00 €
471	Equipement de la Mairie	26 500,00 €
106	Acquisitions de terrains	1 000,00 €
109	Bâtiments et opérations divers	56 050,00 €
210	Voirie 2022	108 678,00 €
11	Signalisation	14 000,00 €
507	Matériels des services techniques	43 040,00 €
26	Sécurité	850,00€
211	Bain des Dames	12 280,00 €
102	Aménagement de la Mairie et des Halles	12 200,00 €
441	Eglise	35 000,00 €
508	Réhabilitation du bâti du Plaineau	2 046 320,00 €
Lot	Les hauts de Bichat	147 306,63 €

LES RECETTES:

Les recettes d'investissement sont en progression de 31 % par rapport au budget 2021.

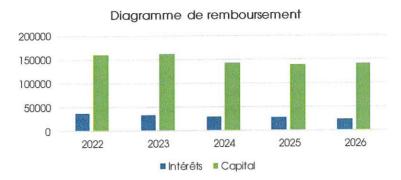
- Un virement de la section de fonctionnement est inscrit pour un montant de 864 764,81 €.
- Le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée représente 217 318 € pour les travaux réalisés en 2020 et les taxes d'aménagement représentent 38 303 €.
- Les nouvelles subventions d'investissement sont évaluées à 416 000 €. Les recettes des projets structurants sont inscrites en restes à réaliser 2021 car les notifications ont été reçues sur l'exercice 2021.
- un emprunt d'équilibre est prévu à hauteur de 2 172 000 €. Il ne sera pas réalisé sur l'exercice 2022 : les principales dépenses des projets structurants interviendront en fin d'exercice 2022 et sur l'exercice 2023. Un financement sera alors à envisager (prochains emprunts à terme en 2023 et 2024).
 - Les principaux financeurs des équipements d'investissement sont :
 - La communauté d'agglomération de Grand-Cognac,
 - Le Département,
 - La Région,
 - L'Etat (Fond de Soutien à l'Investissement Local, Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, Plan de Relance...),
 - Les Fonds Européens (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale : LEADER).

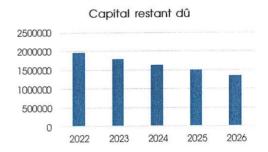
Ces subventions d'équipement représentent 35,23% des investissements selon les notifications reçues à ce jour.

LA DETTE:

016-211600903-20220323-2022_22-DE Reçu le 30/03/2022 Publié le 30/03/2022

Les emprunts réalisés par la commune de Châteauneuf-sur-Charente sont des emprunts à taux fixes. L'évolution de la dette est en baisse.





Les budgets annexes de la commune de Châteauneuf-sur-Charente

L'espace économique et commercial

Ce budget nommé « Cœur de pays » est consacré à la location de cases de marché, de locaux commerciaux et de bureaux. Les excédents de fonctionnement, issus des recettes des loyers, permettent de financer les investissements nécessaires à l'entretien du bâtiment.

Le lotissement communal : « Les Hauts de Bichat ».

Ce budget a été instauré afin de permettre la vente de terrains communaux à prix coutant pour les acquéreurs. Ce budget sera dissous sur l'exercice 2022. L'intégration des résultats est inscrite sur le budget principal de la commune.